

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
Etats-Unis (UN AN)... \$2.25
Prix spécial pour les
étudiants, les instituteurs,
les institutrices et les mem-
bres de l'A. C. J. :
Canada (UN AN)... \$1.00
Etats-Unis (UN AN)... \$1.25
Etranger (Union postale.)
UN AN... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHAN-
GEMENT D'ADRESSE DOIT
ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE
L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
près Québec.

TELEPHONE : 1750

SOMMAIRE

C'est déjà accompli. — Attention aux Gédéons.
L'inévitable persécution (A propos du dis-
cours de Pie X aux pèlerins français). M. T.
A propos de culture physique et d'exercices
militaires dans les écoles. JULES ROMAIN
Les histoires de M. Saucier... F. O'RYSEBER
Circulaire épiscopale.
Enfin !... ETIENNE
Les Caisses Populaires et la classe aisée...
J. P. LEFRANC
Cap Chat ou Cap Chate...
Pierre M. GAGNÉ, ptre.
La bosse de la folie. — Le Devoir. — Faux pas
sur faux pas. — Le grand coup. — En Pas-
sant : (Ecrivains suspects ; Le cas de M.
l'abbé Brémond ; Dans le désert ; Radica-
lisme persistant, etc.) — Petites notes.
Le pouvoir occulte moteur de l'Anti-Christia-
nisme maçonnique... LUMEN
Son étiquette. — Aspect constitutionnel (La
question scolaire.) — Oh allons-nous ?
En vente à La Propagande des Bons Livres

C'EST DÉJÀ ACCOMPLI

Une dame Snowden que nos grands
journaux ont qualifiée de "célèbre
suffragette anglaise" a donné la se-
maine dernière devant un auditoire
féminin considérable, paraît-il, une
conférence sur l'émancipation de la
femme, réclamant de prétendus droits
méconnus.

Bien détrompés ceux qui comme
nous croyaient fermement que depuis
l'avènement du Christianisme la fem-
me était complètement émancipée
dans le bon sens du mot, dans toute la
chrétienté.

Emanciper la femme ? mais, c'est
déjà accompli !

Il n'y avait donc personne dans cette
assemblée considérable pour protester,
pour mettre en garde ces pauvres fem-
mes contre les paroles de la trop "cé-
lèbre suffragette anglaise", qui n'est
pas loin d'être une révolutionnaire ?

Oh oui, il y avait quelqu'un, il y
avait M. le sénateur Dandurand ; et il
a parlé, ...mais pour proposer un vote
de remerciements à la conférencière.

N'est-ce pas renversant ?

Non seulement M. Dandurand n'a
pas trouvé une parole pour rappeler
en quoi consiste véritablement l'éman-
cipation de la femme ; que les féminis-
tes prêchent tout simplement la dé-
chéance du sexe faible que le Christ a
émancipé et élevé à sa plus haute di-
gnité, mais il a remercié cette parleuse
venue ici pour semer ses fausses idées
qui à l'heure actuelle causent tant de
troubles en Angleterre ; idées réprou-
vées par les plus grands hommes d'Etat
et que le Pape lui-même a désapprou-
vées en exposant les droits et les de-
voirs de la femme.

Et il y a encore cela, M. Dandurand
n'ignore pas certes que les suffragettes
mènent en Angleterre une campagne
anticonstitutionnelle, qu'ils travaillent
par tous les moyens, même par la

violence, à opérer une sorte de révolu-
tion pour faire triompher leurs idées
absurdes.

Que signifient alors la présence et
les encouragements verbaux du séna-
teur Dandurand ?

N'est-il pas un homme d'Etat occu-
pant un haut poste dans un gouverne-
ment dépendant de l'Angleterre et
dont le devoir est de veiller au main-
tien et au respect de la constitution.

Et alors, comment expliquer
sa sympathie pour les suffragettes qui
aujourd'hui se ruent en hurlant contre
le gouvernement anglais et qui de-
main peut-être, si elles rencontrent
partout les encouragements de trop
gallants sénateurs, se ruent sur le
gouvernement de ce pays pour récla-
mer qu'on leur permette de jouer avec
le feu, qu'on leur donne le droit d'é-
changer leur jupon pour la culotte et
surtout qu'on leur laisse abandonner
leur foyer pour escalader les hustings
et courir les clubs politiques.

Evidemment tous les gens sensés
trouveront comme nous que ce n'était
pas là la place d'un homme d'ordre,
d'un homme d'Etat constitutionnel.

Et plusieurs ajouteront : quelle drôle
de mentalité, quelle étrange loyauté !

Attention aux "Gédéons"

Les Gédéons, — organisation améri-
caine qui porte officiellement le nom
de *Christian Men's Traveling Associa-
tion* — sont maintenant établis au Ca-
nada. Ils ont organisé à Toronto un
camp que paraissent diriger des Juifs.

Le but de cette société est de faire
la propagande de la bible. Les Gédéons
sont la plupart du temps des voyageurs
de commerce ; ils distribuent des bi-
bles protestantes à droite et à gauche
principalement dans les hôtels où ils
réclament le droit d'y déposer une bi-
ble dans chaque chambre.

Les Gédéons sont pour ainsi dire les
agents de la *Canadian Bible Society*
qui leur fournit des bibles gratuite-
ment.

Pour inaugurer leur propagande les
Gédéons de Toronto vont distribuer des
milliers de bibles dans les hôtels de
leur ville.

Ils espèrent enrégimenter un grand
nombre de commis voyageurs au Ca-
nada.

Donc, attention aux Gédéons et aux
bibles protestantes.

Vient de paraître. Un ouvrage canadien :
*L'Œuvre qui nous sauvera ; La régénération
de l'individu et de la Société, par les retraites
fermées.* Cette brochure d'une grande portée
sociale a pour auteur un R. Père de la Com-
pagnie de Jésus. En librairie 20 c. ; franco
22 c.

L'Inévitable Persécution

A propos du discours de Pie X
aux pèlerins français

Le lecteur se rappelle qu'à l'occa-
sion de son Jubilé pontifical, le 18 no-
vembre dernier, Pie X recevant des pé-
lerins français prononça, devant eux,
un vigoureux discours où, se solidari-
sant avec les évêques dénonciateurs
des méfaits de l'école laïque, il n'hésita
pas à flétrir du mot de persécution la
politique des Maîtres de la Troisième
République à l'égard de l'Eglise. Tombé d'une bouche aussi vénérable
et aussi autorisée le vocable produisit
sur les sectaires l'effet d'un dard acéré ;
il les mit en fort méchante humeur.
Briand s'en plaignit amèrement du
haut de la tribune du Palais Bourbon.
Où est la persécution, s'écria-t-il ? Elle
est purement imaginaire. Jamais les
catholiques, jamais les évêques en par-
ticulier, n'eurent une aussi complète
liberté de parole et d'action. Oubliet
on, ajouta-t-il, que la République leur
a laissé l'usage des édifices consacrés
au culte, alors que légalement elle au-
rait pu parfaitement le leur interdire ?

Vraiment ! Quelle magnanimité !
Laisser l'usage précaire et momentané
de son bien au propriétaire qu'on a
dépouillé ! Il faut que la République
soit bien à court de traits de générosité
pour se vanter de celui-là ! Il est vrai
qu'il fait encore un heureux contraste
avec le vol pur et simple des milliers
de couvents, de collèges, de presbytères,
de séminaires, pour lesquels cette ex-
cellente Marianne n'a pas jugé à pro-
pos d'accorder la moindre compensa-
tion. Espérons qu'elle ne sollicitera
pas notre reconnaissance en faveur de
ces derniers bienfaits.

Quoique la convoitise du bien d'au-
trui n'ait peut-être pas été étrangère
aux rapines de nos brigands parlemen-
taires (à preuve l'appât du milliard des
Congrégations qu'un ministre leur
jeta un jour si impudemment), je con-
cède pourtant qu'ils y furent poussés
principalement par l'espoir de réduire
leurs adversaires à l'impuissance en les
réduisant au dénuement ou à l'exil.
Je concède qu'ils tentèrent au préala-
ble de justifier leurs attentats en diffa-
mant leurs victimes, en proclamant
moines et gens d'église le chancre des
sociétés modernes, indignes de possé-
der un toit et un pouce de terre sur le
sol d'un pays civilisé. Je concède, troi-
sièmement, qu'ils allèrent à leurs
dégradations qu'affublés du manteau
de la loi, qu'après s'être fait donner
par tout un parlement un blanc-seing,
les autorisant à toutes les effractions,
et à tous les cambriolages. Mais de
semblables motifs et de pareils procé-

dés peuvent-ils annuler des titres au-
thentiques de propriété, tels que dona-
tions, legs, contrats, acquisitions par
travail et argent ? En quoi atténuent-
ils l'iniquité du vol ? Ne l'aggravent-
ils pas au contraire d'une pensée de
haine et d'un voile d'hypocrisie ?

En voilà assez, semble-t-il, pour
justifier même aux yeux d'indifférents,
que ne touche pas le dommage spiri-
tuel infligé aux âmes, le langage de
Pie X.

Non, ce n'est pas à la légère, c'est en
s'appuyant sur des réalités brutales, et
dont témoignent les gazettes de l'Uni-
vers entier, que le Pape a dénoncé à la
réprobation du monde civilisé l'odieuse
et cynique persécution, exercée par le
gouvernement français contre l'Eglise
et ses ministres.

Le malheur c'est que la persécution
n'en deviendra que plus acharnée ; car
elle ne provient pas de malentendus
passagers, qu'on puisse dissiper par des
conciliabules ou des notes diplomati-
ques. Elle a des racines autrement
profondes. Elle procède de l'irréducti-
ble antagonisme des principes, qui
guident les deux Pouvoirs en présence.
Pour obtenir la paix il faudrait néces-
sairement que l'un des deux sacrifiât
à l'autre ses idées directrices. Or
demander à l'Eglise qu'elle sacrifie les
siennes c'est demander l'impossible.

Fondée par une Personne divine,
fécondée et assistée par l'Esprit Saint,
elle est l'affirmation concrète et vivante
des droits de Dieu sur la race huma-
ine ; dépositaire d'une somme de vérités
et de prescriptions révélées, elle ne
peut, à aucun prix ni sous aucune
menace, renoncer à courber les esprits
et les volontés des grands comme des
petits, des savants comme des igno-
rants sous l'infailible autorité de
Celui qu'elle représente ; ce serait re-
noncer à sa raison d'être, ce serait se
suicider. Pas d'autre alternative pour
elle que d'être intransigeante ou de
n'être pas. — A ses adversaires donc,
s'ils désirent la paix, de changer leurs
principes et de modifier leur orienta-
tion politique. Or c'est justement de
quoi ceux-ci à leur tour ne veulent pas
entendre parler. Dans la folle exalta-
tion de leur orgueil ils se prétendent
les apôtres d'un nouvel Evangile ; ils
révent de fonder une société sur des
bases qui sont l'exact contrepied de
celles posées par Jésus-Christ. Contre
l'Eglise, protectrice née des droits de
Dieu, ils se dressent, champions in-
traitables des droits de l'homme, au-
dessus duquel ils refusent de reconnaî-
tre aucune autorité. Dieu, le Christ,
l'Eglise, ce sont, à leurs yeux autant
de notions surannées, qu'il faut absolu-
ment ou rejeter ou adapter au progrès
de la pensée moderne. Que par le mot
Dieu on désigne l'Inconnaissable, l'X
mystérieux que la raison devine par-
delà les phénomènes sensibles et que le-

cœur réclame pour combler un coin de vie sentimentale, soit ! Qu'on précise même un peu plus ; que quelques esprits, s'ils y tiennent, admettent un Dieu à la façon de Voltaire, une sorte de Roi fainéant sommeillant au fond de son ciel étoilé, soit encore !

Mais un Dieu s'infiltrant dans notre race, au point de devenir notre semblable ; mais un Dieu se mêlant de nous révéler que penser et que croire sur les questions les plus troublantes de l'existence ; mais un Dieu nous traçant lui-même la règle à suivre pour réaliser l'idéal de notre nature ; mais un Dieu se substituant parmi nous un Vicaire infallible, Chef de toute une hiérarchie d'évêques et de pasteurs chargés de veiller sur l'intégrité de la foi, sur l'observation des préceptes divins, sur le culte extérieur à rendre au Très Haut, voilà contre quoi ils se révoltent de toutes leurs énergies ! Voilà l'édifice surnaturel, qu'ils ont juré de détruire. Non, non ! s'écrient-ils, plus de révélation, plus de dogmes, plus de décalogue, plus d'église, plus de pape, plus cet appareil hiérarchique uniquement destiné à comprimer le sentiment religieux et à ligotter l'esprit humain ! L'humanité est majeure ! Le temps est venu d'émanciper la raison et la conscience individuelle, de leur rendre le sceptre inaliénable que des siècles d'ignorance et de fanatisme leur avaient ravi ! Le temps est venu de tout séculariser, de tout laïciser, famille, école, science, gouvernement ! Mariage civil, divorce, neutralité de l'instruction, suppression des ordres religieux, séparation de l'Eglise et de l'Etat, suprématie de celui-ci sur celle-là, autant de réformes, qu'ils déclarent urgentes, dont ils ne consentent pas à retrancher un iota, pour le succès desquelles ils ne trouvent aucun sacrifice trop grand, pas même celui de l'unité morale de la nation et de la sécurité de ses frontières ; autant de réformes, qu'ils savent bien n'être en réalité que des armes dissimulées pour bannir le christianisme de la société, pour reléguer la religion dans le fin fond des consciences ou tout au moins dans l'obscurité de quelques insignifiantes sacristies et chapelles, en attendant qu'ils puissent la rayer de la surface de la terre et sur ses ruines ériger la suprême idolâtrie, le culte de l'homme.

On reconnaît là des idées et des tendances, qui sont loin certes d'être le monopole des cerveaux français. Lancées dans la circulation par les Réformateurs du 16^{ème} siècle, elles ont été simplement poussées à leur terme logique par les promoteurs et les héritiers de la Révolution de 89 ; elles roulent aujourd'hui dans les livres, revues et journaux du monde entier ; elles infectent des milliers d'esprits de tout rang, de toute caste et de toute race ; elles composent la substance de l'atmosphère intellectuelle des sociétés modernes. Mais peut-être n'y a-t-il qu'en France qu'on ait essayé avec une intrépidité folle de les réaliser et de les faire passer dans la pratique ; il n'y a que là vraiment qu'on les ait identifiées avec une forme concrète de gouvernement, et qu'on leur ait subordonné toute la politique d'un grand peuple.

Il semble dans la destinée de la France de ne pouvoir être le théâtre

de drames vulgaires. Cette Troisième République elle-même, issue de la grande humiliation de 1870, et qui a fait si souvent piteuse figure dans les querelles internationales, reste grande par un côté. Oh ! ce n'est pas hélas ! par le succès de ses armes ou de sa diplomatie ; ce n'est pas davantage par le génie de ses hommes d'Etat qui, grâce à l'instabilité ministérielle, n'ont d'ailleurs jamais pu donner leur mesure ; c'est par sa ténacité à exécuter un programme laïque, à annihiler l'Eglise, à extirper la croyance en Dieu et en son Christ des entrailles de la nation, avec l'arrière pensée et le secret espoir de l'extirper plus tard des entrailles de l'humanité, grâce à l'esprit de prosélytisme de la race française. J'oserai dire que de ce plan très arrêté et audacieusement poursuivi, elle tire une sorte de grandeur satanique ; grandeur encore accrue par le fait qu'elle opère sur une nation qui s'est long temps glorifiée du titre de fille aînée de l'Eglise ; qui a passé, des siècles durant, pour le bon sergent du Christ ; dont l'histoire est, jusqu'à la moelle, imprégnée de catholicisme, saturée de surnaturel et de grâces de choix ; dont le sol est sanctifié par une Basilique de Montmartre, une montagne de la Salette, une colline de Fourvière, un rocher de Massabielle. Eh bien ! oui, c'est cette France très chrétienne, c'est la France de Clotilde, de Geneviève, de Jeanne d'Arc, de Marguerite-Marie, de Bernadette Soubirous que les arrière-petits fils de Voltaire, de Mirabeau et de Marat ont décidé non seulement de déchristianiser, mais d'amener jusqu'aux derniers confins de l'idolâtrie, jusqu'à l'athéisme ! C'est ce peuple de France, chevaleresque et généreux entre tous, dont ils ont juré de faire un phénomène jusqu'ici introuvable, un peuple sans autels et sans Dieu.

Oui, voilà où la Troisième République, la République des Gambetta, des Ferry, des Clemenceau et des Briand, met sa fierté et sa gloire ! Elle se dresse au milieu des nations, vivant scandale, coryphée d'anticléricalisme, portant à l'Eglise des coups dont la cruauté stupéfie les honnêtes gens de tous les pays, mais dont le succès fait tressaillir d'admiration et d'envie leurs confrères d'Allemagne, d'Italie et du reste du monde. Si ses représentants parlent parfois de paix, de détente, de conciliation, ils mentent ; la paix, ils ne la veulent pas ; ils ne peuvent pas la vouloir. Ce qu'ils veulent, ils l'ont déclaré maintes fois, c'est aller jusqu'au bout, jusqu'au bout de la déchristianisation de la France et de l'humanité. Dans cette voie diabolique pas un des ministres que le hasard a portés au Pouvoir n'a reculé ; pas un qu'il fut modéré, radical ou radical-socialiste, qui n'ait fait quelques pas en avant, pas un qui n'ait arraché quelques blocs à l'Eglise.

Et l'on trouverait exagéré qu'en face de ce travail destructeur l'Eglise criât à la Persécution. L'on voudrait qu'elle se laissât silencieusement ravir son domaine et ses enfants. Car, enfin, il est à elle ce pays de France, fécondé depuis quinze siècles par le sang de son époux ; elle est à elle la nation des Clovis, des Charlemagne, des St Louis.

N'est-ce pas elle qui assistait à sa naissance au baptistère de Reims ?

n'est-ce pas elle qui veilla sur son berceau, qui protégea ses premiers pas, qui infiltra dans ses veines cette sève de vaillance et de générosité d'où a jailli la superbe et séculaire épopée, si bien appelée : *Gesta Dei per Francos* ? N'est-ce pas elle qui lui a gardé, jusque dans sa maturité, cet air de jeunesse immortelle, ce charme subjuguant, auquel l'histoire des autres peuples est un perpétuel témoignage ? C'est cette nation, c'est cette fille glorieuse de l'Eglise que des hommes, sortis des ghettos ou des loges de la maçonnerie cosmopolite, veulent prendre comme une chair de vil prix pour expérimenter sur elle des théories que nous savons d'avance être des théories de stérilité et de mort ! Allez donc dire de ne pas crier à la Persécution à une mère, dont on vient chercher l'enfant pour le jeter aux gémonies ou aux entrailles d'un Moloch ! Le Moloch, à l'heure présente, c'est la République laïque et athée ! L'ayant démasquée, ayant percée à jour ses intentions homicides les chefs de l'Eglise, le Pape à leur tête, se dressent en face d'elle, et lui disent : Vous n'aurez nos enfants qu'après avoir marché sur nos cadavres ! Si c'est attacher la République que de braver des assassins d'âmes, au prix de sa propre vie, l'attaque s'impose ; elle est d'ailleurs héroïque ; il ne reste qu'à lui souhaiter plein succès pour le plus grand bien de la France et du Monde.

M. T.

A PROPOS

De Culture Physique

Et d'Exercices militaires dans les Ecoles

Tous nos journaux viennent de publier une pressante invitation officielle au gouvernement provincial l'enjoignant presque d'accepter au nom du Conseil de l'Instruction Publique la suggestion, faite par un certain riche militaire, d'insérer dans le programme régulier d'étude l'instruction de la culture physique pour les enfants des deux sexes dans les écoles publiques et les exercices militaires et du tir au fusil pour les garçons et cela afin de pouvoir bénéficier du don offert par Lord Strathcona.

Avant d'accepter, notre comité catholique fait très bien d'examiner minutieusement ce projet qui nous vient de source impérialiste.

N'est-il pas quelque peu étrange que cette idée de développer le goût militaire à l'école se manifeste dans un moment d'effervescence jingoïste, alors qu'on s'apprête à jeter le pays dans le gouffre du militarisme.

On a beau nous donner l'assurance que les promoteurs du projet n'ont pas en vue d'établir les exercices militaires obligatoires dans les écoles publiques, cela ne nous rassure point entièrement.

En effet, admettons que l'idée de derrière la tête de ces braves gens n'est réellement pas de nous induire par une manœuvre habile à donner dans le grand plan de l'organisation du militarisme au pays, qui nous dit qu'une fois engagés dans cette voie militaire quelques jingoïstes ne nous feront pas franchir la barrière qui nous effraie

tant en la couvrant de fleurs et de verdure ? Il faut craindre ces gens-là, surtout quand ils nous offrent des cadeaux en y mettant des conditions multiples.

Il faut craindre cet enseignement militaire à l'anglaise qu'on se propose d'établir dans nos écoles.

D'ailleurs les exercices militaires ne sont-ils pas un art, un métier tout comme l'art de la peinture et le métier de cordonnier.

Souge-t-on à enseigner spécialement les arts et les métiers dans les écoles où les enfants apprennent à lire, à écrire et à compter, où les jeunes gens puisent des connaissances théoriques diverses ?

L'enseignement pratique du métier des armes n'a pas plus sa raison d'être dans nos écoles ordinaires que l'enseignement de la menuiserie. Ce n'est pas là le temps d'apprendre des métiers. Plus tard on choisira sa profession ou son métier et on ira l'apprendre dans des écoles spéciales.

Nous avons des écoles militaires au Canada, cela doit suffire.

Il ne faut pas sous prétexte de prétendu patriotisme, qui en somme ressemble fort à du jingoïsme, exagérer à tel point la nécessité de savoir le maniement des armes qu'on fasse de tous nos petits garçons des soldats et des maîtres d'écoles des officiers instructeurs.

On a beau prétendre que les impérialistes qui suggèrent pareil plan n'ont aucune idée derrière la tête, il faut être insensé pour ne pas prévoir qu'un tel système de formation militaire est du militarisme tout pur. On veut inculquer à nos enfants un certain esprit militaire qui les préparera à accepter plus tard n'importe quel projet jingoïste. Qui ne voit pas qu'après avoir vécu dans cette atmosphère militaire, nos fils seront mûrs pour la caserne obligatoire d'abord, puis pour la participation à toutes les guerres de l'Empire ?

Il ne faut pas craindre d'être accusé de déloyauté en refusant de laisser donner à nos garçons une formation militaire.

Nous, Canadiens français, sachons montrer une loyauté plus intelligente. Soyons loyaux en développant chez nos enfants non pas tant l'esprit militaire que l'esprit national. Formons des cultivateurs et des artisans plutôt que des soldats ; c'est encore dans nos jours de paix le meilleur service à rendre au Canada et à l'Angleterre.

Et maintenant une autre objection très sérieuse contre le projet de Lord Strathcona.

Si l'on consent à laisser donner des exercices militaires à nos enfants, cet enseignement se fera-t-il en anglais ou en français ?

On peut s'attendre à ce que nos petits enfants soient commandés en anglais ; mais alors ils ne comprendront pas ; ils seront dressés comme on dresse des petits animaux savants.

Pourtant il est bien assez ridicule de voir chaque année un bon nombre de nos campagnards qui ne comprennent pas un mot d'anglais venir suivre des cours pratiques dans nos camps militaires. Ces malheureux apprennent à manier les armes d'une façon fort intelligente, ils singent leurs voisins, retiennent des sons tout comme des per-

roquets.

Il serait donc intéressant de demander à Lord Strathcona ou au gouvernement fédéral, si l'enseignement militaire qu'on se propose de donner dans les écoles françaises de notre province sera en français ou en anglais.

En attendant leur réponse, disons un mot de la culture physique.

De nos jours on est porté à exagérer l'importance des exercices physiques.

Dans les petites écoles nos enfants prennent suffisamment d'exercice, le trajet de la maison à l'école est souvent long, puis le temps de la récréation est bien employé. Parfois il faut modérer l'ardeur de certains enfants. Quel besoin est-il alors de rendre obligatoire la culture physique en l'inscrivant au programme régulier d'étude dans nos écoles ?

Ce projet de culture physique n'est-il pas là surtout pour dorer la pilule des exercices militaires ?

Avant de songer à rendre l'enseignement de la culture physique obligatoire dans nos écoles, il serait préférable de rendre obligatoire l'enseignement religieux.

N'est-il pas vrai que dans un grand nombre d'écoles au Canada on n'enseigne pas les commandements de Dieu ? Et on voudrait aujourd'hui dans ces écoles où l'on n'a pas le temps de parler de Dieu, de la religion, des devoirs du chrétien, consacrer peut-être plusieurs heures par semaine, à enseigner la culture physique aux enfants.

Qu'on laisse donc aux parents le soin de donner à leurs enfants les exercices physiques qu'ils jugent nécessaires à leur développement et cela suffit certes.

D'ailleurs, dans un grand nombre d'écoles les maîtres font faire des exercices physiques à leurs élèves. On peut à l'on veut recommander aux instituteurs et aux institutrices de donner de temps à autre des leçons de gymnastique et d'exercices corporels faciles pour développer chez les enfants l'esprit de discipline en même temps que les muscles. Mais il y a loin de là à la culture physique obligatoire.

De nos jours il y a une tendance à créer de nouveaux devoirs, de nouvelles obligations. On s'affranchit par contre de vrais devoirs, de vraies obligations.

Il faut avoir l'esprit bien mal tourné pour vouloir rendre obligatoire une chose aussi secondaire, aussi facultative que la culture physique.

Enseignons à nos enfants à bien accomplir leurs vrais devoirs, à remplir leurs véritables obligations ; c'est là le seul, l'unique moyen de former des hommes.

Laissons à certains anglais la tâche de former des hommes à rebours, c'est à-dire, en rendant par exemple la culture physique obligatoire et facultatif l'enseignement des devoirs de l'enfant envers son Créateur.

JULES ROMAIN.

Nous avons maintenant en vente la nouvelle édition du *Petit catéchisme de Tempérance et de Tuberculose* d'Edmond Rousseau. Cette édition est approuvée par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. 10 c. en librairie ; 12 c. franco.

Les histoires de M. Saucier

M. Saucier s'occupe volontiers d'histoire ; malheureusement, sa philosophie se ressent des doctrines chères aux maîtres qu'il a fréquentés dans l'Ontario. Ainsi, le bonheur des peuples du Moyen Âge ne s'explique, dans son livre, que par le fait tout naturel que "cette époque succédait à l'absolutisme des ignobles empereurs romains."

De la lutte que l'Eglise a toujours faite au Mal, et qu'elle ne peut cesser de faire, il ne saurait en être question dans "L'Education Moderne" ; non plus que du Libéralisme-Catholique, de l'Américanisme ni du Modernisme, ces fameux ennemis du dedans. "Calmons nos craintes et nos appréhensions" dit M. Saucier ; "nous aussi, nous aurons notre an mille !" — Oui, Monsieur, mais avec cette petite différence, que le premier a été préparé par l'Eglise refoulant la Barbarie ; et que le second, celui à Monsieur Despyrelles, l'aura été par la Franc-Maçonnerie, sapant partout la divine influence du Christ !!!

Savez-vous, ami lecteur, d'où vient "cet antagonisme entre les congrégations enseignantes et le Gouvernement Français ?" Nous vous le donnons en cent, et en mille... C'est parce que, dit notre Historien, les Frères des Ecoles Chrétiennes ont "laissé en souffrance l'œuvre de la formation professionnelle des membres de la congrégation destinée à l'enseignement" ; c'est parce que moins avisés que Frœbel et Pestalozzi, ils n'ont pas voulu continuer à tenir les écoles normales inventées par S. J. Bte de la Salle, le fondateur de leur Institut. Et voilà ce qui fait... qu'ils ont été expulsés de France d'une façon si brutale !!!

Il dit ça sans broncher, et il ajoute, en substance :

"Les Frères de Belgique et d'Allemagne se sont chargés de faire la leçon à leurs confrères rétrogrades de France, et ils ont ouvert des écoles normales qui fonctionnent à merveille".

Nous avions toujours cru que les Frères avaient un Supérieur Général qui, seul, pouvait autoriser l'ouverture des établissements de ce genre ; mais, alors, comment expliquer l'entêtement de ce Supérieur à refuser au Gouvernement de son pays ce qu'il accordait si généreusement à l'étranger ?

Pour éclaircir ce point, nous avons consulté un de ces entêtés expulsés, et voici sa réponse :

"Le Gouvernement Français nous avait confié la direction de plusieurs écoles normales et il inclinait à en augmenter le nombre, mais la Franc-Maçonnerie étant devenue puissante, et ensuite toute-puissante, cette direction nous a été retirée graduellement, à mesure qu'on laïcisait les écoles."

Mais, c'est justement ce que nous savions ; mais, c'est ce que tout le monde sait !... excepté Monsieur Saucier !!!

Or, oyez un détail.

L'Avant-Propos de "L'Education Moderne" se termine par une petite dissertation sur le déplacement des molécules, et voici le hic : "Ces longs

"états de service dans l'enseignement", c'est sous l'humble bure de Frère des Ecoles Chrétiennes que l'auteur les a acquis !

M. Saucier a laissé de vives sympathies chez les Frères, et nous respectons les motifs qui ont pu déterminer son "déplacement" ; mais, malgré les très belles pages qu'il contient, son livre n'en restera pas moins une énigme.

Comment, en effet, concilier ces pages pieuses avec les choses étranges que nous avons signalées ? Laisser entendre, par exemple, que ce sont les Frères eux-mêmes qui, par leur obstination à ne pas suivre les progrès de la Pédagogie, ont été cause de leur expulsion de France, c'est assurément démentir l'histoire en insultant aux héroïques victimes de la secte.

Pour un ancien Frère, ce n'est pas édifiant, ce n'est pas beau, ce n'est pas juste, et l'allégorie du "déplacement des molécules" ne nous dit plus rien.

F. O'RYSEBER.

Circulaire Episcopale

S. G. Mgr l'Archevêque de Québec est parti lundi pour un voyage de quelques mois en Europe.

Avant son départ Mgr Bégin a adressé à son clergé une circulaire dont nous tirons les extraits suivants :

"Les grandes démonstrations religieuses auxquelles notre premier Concile Plénier a donné lieu à Québec resteront gravées dans la mémoire de tous ceux qui en ont été les heureux témoins. La foi de notre peuple s'est manifestée plus vive que jamais ; j'en ai éprouvé de la joie et j'en ai rendue grâce au bon Dieu. Nos Seigneurs les Evêques ont bien voulu me redire combien souvent ce spectacle de religion profonde les avait émus et édifiés ; ils se sentaient en pays vraiment catholique. Puissions-nous conserver toujours au cœur de notre population les sentiments chrétiens, la fidélité au devoir, l'attachement et la loyauté à l'autorité religieuse qui ont acquis à la ville de Québec le beau renom dont nous sommes tous fiers et que nous croyons mériter !

Je vous envoie avec la présente circulaire, non pas les décrets du Concile qui devront recevoir auparavant la sanction du Saint-Siège, mais la Lettre collective de l'épiscopat canadien aux catholiques de tout notre pays. Après un labeur assidu de plus de six semaines, sous les regards de Dieu et dans l'union parfaite des esprits et des cœurs, les évêques ont résolu de leur adresser cette Lettre remplie d'une affection toute paternelle et dans laquelle leur sont tracés les devoirs que leur impose la vie chrétienne dans la famille et la société.

Vous la lirez par parties à vos fidèles ; vous la leur expliquerez et la commenterez de manière que les enseignements qu'elle renferme soient bien compris de tous et puissent être mis en pratique. Ce grave et solennel document de tous les chefs de notre Eglise canadienne ne peut manquer de produire une profonde et excellente impression sur nos chères ouailles."

Mgr l'Archevêque annonce que le règlement du prochain carême sera le même que celui de l'année dernière.

Notons aussi le passage suivant d'une grande importance au sujet de l'intempérance, de la franc-maçonnerie

et des sociétés secrètes :

"Dans un bon nombre de paroisses, les pasteurs profitent de la circonstance solennelle de la première communion ou de la confirmation pour enrôler tous les enfants dans la société de tempérance et leur faire promettre de ne jamais, pour quelque motif que ce soit, devenir membre de la franc-maçonnerie ou d'une société secrète quelconque. Je désire que cette excellente pratique devienne tout à fait générale."

Mgr Bégin termine en donnant les raisons de son voyage et en se recommandant aux prières des fidèles :

"Ma pauvre santé est encore chancelante et exige un repos complet avec traitement spécial. Je partirai pour l'Europe lundi, le 13 décembre, et m'embarquerai à New-York le 16. Mon retour s'effectuera le plus tôt possible. Durant mon absence, Mgr Roy, mon digne auxiliaire, administrera le diocèse. Je me recommande à vos bonnes prières et à celles de tous mes bien-aimés diocésains."

ENFIN !

Le numéro de décembre de la *Revue Franco-Américaine* nous arrive plein de commentaires concis et appuyés de chiffres d'une éloquence, il faudrait dire brutale, touchant le célèbre mémoire irlandais adressé en 1905 à Son Eminence le cardinal Merry del Val, la succession de Burlington, et le fameux *Searchlight*.

Ceux qui connaissaient déjà ces questions, mais qui, pour une raison ou pour une autre, devaient garder le silence, éprouvent une joie intense à la pensée que la vérité est enfin vengée. Ceux qui les ignoraient ont ouvert de grands yeux. Parmi ceux-là il en est qui s'effraient : ceux qui s'étaient imaginés que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, que la vie des catholiques de la Puissance devait s'écouler dans la quiétude, cette quiétude qui repose sur la justice immanente des choses et des événements, et qui découvrent maintenant que le repos n'est pas la vertu toute spéciale qu'il leur importe souverainement de pratiquer à l'heure actuelle de notre histoire. Les autres remercient cordialement la rédaction de la vaillante *Revue* de leur avoir révélé des trames jusque-là insoupçonnées.

Il est à espérer que tout catholique instruit tiendra à se procurer — pour la modique somme de 30 cts — les numéros de novembre et décembre où il trouvera ces problèmes qui intéressent si vivement la cause catholique du Canada traités avec chaleur, il est vrai, mais aussi avec justice et esprit de paix.

Puissent ces quelques articles réveiller les énergies assoupies, raviver au cœur national les ardeurs atténuées ! Formuler ces désirs, ce n'est pas provoquer à la guerre, c'est travailler pour la paix, cette paix qui n'est autre chose que "la tranquillité de l'ordre", la quiétude dans la justice, dans la vérité, ou, comme qui dirait, l'effet de la mise de chaque chose en son lieu et place.

ETIENNE.

Les Caisses Populaires

Et la classe aisée

L'autre jour, en parcourant au hasard les pages d'un vieux bouquin, je tombai sur ces lignes : " Le riche doit non seulement faire l'aumône, mais il doit aussi travailler au relèvement économique de ses semblables. "

Et je me disais à part moi. N'est-ce pas écrit pour nous cela ? Dans notre bonne vieille province de Québec, notre classe aisée a-t-elle compris cette vérité ? A-t-elle travaillé efficacement au relèvement économique de nos classes pauvres et laborieuses ? ... Très peu que je sache ... Non qu'elle fut indisposée envers ces intéressantes classes, — encore moins prévenue — mais parce que l'occasion de les aider lui manquait.

Eh bien ! gens de la classe aisée, les Caisses Populaires viennent vous fournir cette occasion. Le temps est venu pour vous de montrer que vous vous intéressez de toutes façons aux déshérités de la fortune. Car, ne l'oubliez pas, votre devoir de citoyen ne se borne pas à faire l'aumône au pauvre qui vous tend la main ! Il est une autre aumône qui, pour être inconnue, n'en est pas moins urgente et de beaucoup plus efficace que la première : c'est celle d'une forte organisation économique qui sortira le misérable de l'état de gêne où il se trouve actuellement. C'est celle-là surtout que vous devez pratiquer aujourd'hui. Sur ce point, du moins, vous avez, je crois, failli à votre devoir.

A peu d'exceptions près, qui jusqu'à présent, a encouragé et soutenu les Caisses Populaires ? ... Les classes ouvrières et agricoles. N'est-il pas vrai, hommes d'affaires, que vous ne vous êtes servi des Caisses que pour votre bénéfice personnel ? Lorsque vous avez eu des dépôts à faire, des opérations qui auraient rapporté à la Société des avantages réels, n'est-il pas vrai que vous vous êtes de suite adressés aux grandes institutions financières ? Cependant, tous les sociétaires pauvres et riches, — et vous-mêmes, — auriez prélevé un profit notable de ces transactions.

Sans doute, je comprends que vous avez des raisons d'agir ainsi. L'amitié, la parenté, certaines relations commerciales, l'habitude que sais-je encore ? ... Mais ce sont là des raisons d'intérêt particulier ; et le bien particulier doit-il passer avant ou après le bien général ? Après n'est-ce pas. La conclusion est claire puisque vous vous trouvez bien des emprunts faits par vous à la Caisse, puisque la classe des humbles vous y confie leurs intérêts, vous y donne des places d'honneur et de confiance, il est de votre devoir de l'encourager de toutes vos forces, de votre influence en y déposant vos propres deniers.

Il importe aussi de vous mettre en garde contre cette tendance, comment l'appellerai-je ? mesquine... qui vous empêche de déposer votre superflu à votre Caisse parce que " ça paye un peu plus ailleurs, que vous voulez jouir de votre argent. "

D'abord, ailleurs, c'est ailleurs, c'est-à-dire que votre argent, au lieu de fructifier dans la localité, s'en va dans les grands centres profiter à des étran-

gers, où très souvent on l'emploie pour nous combattre.

Ensuite, il faut avoir assez de civisme pour sacrifier quelques sous d'intérêt à une association qui est " nôtre ", qui travaille au milieu de nous au relèvement social des classes rurales et ouvrières ; il faut avoir assez de civisme pour sacrifier quelques sous à une association qui comblera l'immense fossé qui existe entre le riche et le pauvre, fossé creusé par l'égoïsme, le mesquin intérêt de nos devanciers. Il faut avoir assez de civisme pour songer qu'après nous ce n'est pas le déluge, sur le terrain économique il faut savoir laisser à nos enfants autre chose que des décombres et des ruines.

D'ailleurs, je ne vois pas pourquoi le trois pour cent de l'humble institution, ne vaudrait pas le trois pour cent de ces énormes " machines à drainer " qui entraînent tout notre argent dans les grandes villes. Pourquoi fournir de l'eau à l'Océan alors que nous aurions si grand besoin de " ces petites nappes d'eau limpide " qui alimenteraient toute une contrée. Les tempêtes de l'océan sont souvent funestes aux barques légères, voire même à ces immenses géants des mers. Nos petits lacs ne font jamais de ces colères parfois si terribles qui ont du retentissement dans une province entière qui portent le deuil et la désolation dans des milliers de foyers et y font couler bien des larmes. Tout au plus un léger clapotement remplacé aussitôt par un calme profond. Tel est le cas des Caisses Populaires. Que seraient nos continents s'il n'y avait que des océans : rien qu'un désert aride.

Eh ! dites-vous, je fais la charité ! Mes amis, enseigner aux humbles le chemin de l'aisance, les encourager de votre exemple, ne pas dédaigner de coucher vos louis d'or à côté de leurs sous épargnés, voilà qui est aussi de la charité ! Que valent vos nombreuses aumônes à côté de celles-là ? Tout au plus, ce que vaut un morceau de pain donné chaque jour à un mendiant. Ce n'est pourtant pas seulement cela qu'il lui faut ! Le plus souvent, ce qui lui aurait fallu pour l'empêcher de tomber dans la mendicité, ce qu'il lui faut pour se relever, c'est une organisation économique du genre des Caisses populaires, lui enseignant l'économie, lui venant en aide aux heures de besoin.

Donc, autant que faire se peut, servons-nous désormais de notre argent pour travailler au relèvement économique de notre classe pauvre ; pratiquons l'aumône sous cette nouvelle forme. Elle ne fera pas le bruit des grandes cascades, mais elle sera ce petit ruisseau bruisant à travers champs et prés, les fertilisant, les fécondant de sa bienfaisante humidité, les faisant produire cent pour un. Et les classes laborieuses, les classes ouvrières vous sauront gré de cette noble conduite : elles sauront vous prouver par leur attachement qu'elles vous ont compris.

J. P. LEFRANC.

M. Salomon Reimach ayant écrit que le modernisme compte au moins 15.000 adhérents dans le clergé français, Loisy répond qu'il n'en donne lui pas 1500 à cette heure où le modernisme est en pleine déroute.

Cap Chat ou Cap " Chate "

Nous recevons de Mont Louis de Gaspé l'intéressante correspondance qui suit :

Seriez-vous assez bon de m'accorder un petit espace dans votre excellent journal pour répondre à M. Eugène Rouillard qui dans un article du *Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, reproduit par la *Vérité* du 4 courant, nous donne, selon lui, l'origine du nom de Cap-Chat ou *Cape-Chat*, comme l'on dit en anglais, prétend-il.

D'abord, pour être conséquent avec lui-même, " pour revenir au nom primitif " du Cap en question, M. Rouillard et ceux de son école devraient écrire *Cap de Chastes* et non *Cap de Chate*, le nom du commandeur Aymard de Chastes s'écrivant ainsi (Chastes).

En second lieu, tous les Anglais de la Gaspésie et d'ailleurs généralement, disent et écrivent *Cape Chatte* ou *Chat* et prononcent *Cape Chatt* ou *Chatte*.

En troisième lieu, dans mon humble opinion, il en est des noms géographiques comme de toutes les autres choses, il y a en cela le côté *spéculatif* et le côté *pratique*. Dans le cas actuel, je conçois bien que M. Rouillard et consorts ont le bon désir que le nom du maître de Champlain soit commémoré en Gaspésie. Je concède même que le dit Champlain a dû avoir le même louable désir, mais cela ce n'est que du *spéculatif* qui ne peut aucunement affecter la *pratique* d'aujourd'hui et même, je devrais dire du temps de Champlain. En effet, le Père Ducreux, écrivant l'histoire du Canada de son origine à 1656, traduit le Cap en question par *P. felis* ce qui veut dire *Cap de Chat* ou du *Chat* ou si vous voulez de la *Chatte*, mais dans le commerce ordinaire, lorsque l'espèce d'une classe d'animaux n'est pas désignée on se sert du genre. Pourquoi le Père Ducreux, au fait des noms donnés aux endroits par les sauvages ou par les traiteurs français, traduit-il le mot en question comme un nom commun ? C'est pour la raison bien simple, que le dit Cap est ainsi appelé comme les autres lieux avoisinants, d'après les accidents topographiques qui s'y trouvent. En effet au " point géographique " en question, il se trouve un rocher qui quoique un peu défiguré aujourd'hui (il y a quelque 25 ans une partie de la tête est tombée) n'en représente pas moins un " chat " bien assis et regardant vers le grand fleuve. Depuis un temps immémorial lorsqu'on demande l'origine du nom du Cap et de la paroisse, on ne manque jamais de montrer le " chat " de pierre en question.

Dans les registres les plus anciens conservés à Ste. Anne des Monts, on y écrit toujours comme aujourd'hui *Cap-Chat*. Il y a bien eu un missionnaire le Rév. M. Vallée qui a desservi la dite mission pendant 4 ou 5 ans, et qui écrivait *Cap-Chatte* la première année de sa desserte, mais ce missionnaire comme ses prédécesseurs et ses successeurs pendant le reste de son administration a écrit de même *Cap-Chat*.

Conclusion pratique, on dit *Cap. Chat* et non *Cap-Chate* ou *Chatte* ou *Chastes* ou *Chattes* pour la même raison qu'on dit Ste. Anne des Monts (Montagnes) La Tourelle, Les Capucins, etc.

Pour ma part je ne suis pas plus scandalisé de voir écrire Cap-Chat au lieu de Cap-Chastes, que je ne le suis d'entendre Montréal au lieu de Ville-Marie, Québec au lieu de Stadacona, Ile d'Orléans au lieu d'Ile Bacchus, Anticosti au lieu d'Ile de l'Assomption.

M. Rouillard fait bien de déclarer la guerre aux *Seven Islands*, aux *Murray Bay*, aux *Three-Rivers* et autres non-sens géographiques, mais il peut être assuré que jusqu'à ce qu'il nous ait prouvé que notre *Chat* est du sexe féminin, nous lui donnerons le nom générique de *Chat* tout court et nous dirons le *Cap-Chat* et St. Norbert du *Cap-Chat*.

PIERRE M. GAGNÉ, Ptre.

Enfant du Cap-Chat.

La bosse de la folie

On connaît la fameuse théorie de Lombroso mort récemment qui veut que tous les criminels, tous les assassins soient de pauvres malades dignes plutôt de pitié que de châtiments.

Il semble y avoir au Canada un grand nombre de disciples de Lombroso toujours prêts à s'apitoyer sur les pires criminels qui tombent entre les mains de la justice.

C'est grâce à ce faux humanitarisme que le meurtrier Dillon vient d'échapper à la potence.

Les autorités pressées de toutes parts après avoir accordé sursis sur sursis firent de nouveau subir à l'assassin un examen médical. Comme on pouvait s'y attendre on découvrit sur le crâne de Dillon la bosse de la folie. Et au lieu de monter sur l'échafaud le meurtrier prit le chemin du pénitencier. C'est là un beau triomphe pour la méthode Lombroso.

Dillon un fou, un malade, mais pourquoi alors l'envoyer au pénitencier, au milieu des criminels responsables ? c'est indigne, c'est barbare ! et le maître fameux, Lombroso, doit tressaillir dans sa tombe, lui qui aurait voulu voir la société choyer les assassins comme des malades dignes de compassion et de tendresse.

Si vraiment on a découvert sur le crâne de Dillon la bosse de la folie, sa place est à l'asile et non au pénitencier ; qu'on soit au moins logique. Autrement l'opinion publique croira que les folles théories lombrosiennes ont fait des victimes en haut lieu.

LE " DEVOIR "

Le *Nationaliste* annonce que le journal de M. Bourassa paraîtra très prochainement et qu'il portera ce beau titre, le *Devoir*. Il y aura une édition quotidienne et une édition hebdomadaire. Le *Nationaliste* continuera, paraîtra-t-il, à vivre, c'est-à-dire à batailler.

Le *Devoir* entend, dit-on, ne pas faire mentir son nom.

A la prochaine session le groupe Langlois s'efforcera, croit-on, de faire adopter une loi pour rendre l'école obligatoire. Il faudra veiller au grain.

Faux pas sur faux pas

EN PASSANT

Un représentant du Conseil des Métiers et du Travail a exposé, il y a quelques jours, devant la Commission Royale étudiant l'organisation scolaire à Montréal, les vues du corps ouvrier qu'il représente.

La plupart des chefs ouvriers ont été formés à l'école Langlois; aussi personne n'a été surpris d'entendre le délégué du Conseil des Métiers et du Travail réclamer l'uniformité, la gratuité des livres et l'instruction obligatoire.

La Presse n'a pas manqué d'écrire en gros caractères: "Les ouvriers demandent l'uniformité des livres et l'instruction obligatoire."

Nous préférons croire que c'est la simplement le desideratum d'un groupe d'ouvriers.

D'ailleurs le Canada aura fort à faire pour donner de l'autorité au Conseil des Métiers et du Travail.

Non, depuis son incroyable attitude au sujet de l'affaire Ferrer, alors qu'il s'est rangé du côté des pétroleurs, des anarchistes, des socialistes, des révolutionnaires et des francs-maçons, le Conseil des Métiers et du Travail n'a plus droit d'être considéré par les gens honnêtes et sérieux comme une organisation représentant l'opinion de notre classe ouvrière encore bonne et saine, encore croyante et catholique, malgré la faiblesse qu'elle manifeste en se laissant mener par des hommes qui n'ont pas sa mentalité.

Nos émancipateurs peuvent ricaner; ils croient avoir mis la main sur le peuple, pour en faire la chose du libéralisme, du radicalisme et des loges; mais nous, nous avons confiance que les catholiques sauront se ressaisir.

Le grand coup

Montréal vient d'avoir son grand coup.

Le rapport du commissaire royal qui a présidé l'enquête tenue sur certains côtés de l'administration municipale de Montréal a été, en effet, un rude coup d'assommoir pour les échevins véreux et leurs compères.

M. le juge Cannon a exposé au long les points faibles de l'administration de la métropole et donné les noms de ceux qui ont été convaincus de tripotage.

On s'accorde à dire que l'enquête royale si elle avait été poussée plus loin aurait dévoilé bien d'autres turpitudes et que toute une bande de gros boodlers sauvait ainsi leur peau.

Il faut espérer que le comité des citoyens cherchera à les atteindre.

L'enquête du juge Cannon, après celle du juge Cassels, prouve bien qu'en général les affaires de ce pays sont mal administrées, qu'il y a défaut d'honnêteté, d'honneur et de dignité chez un trop grand nombre de nos hommes publics. Le souci de s'enrichir beaucoup et rapidement a faussé leur conscience.

Il y aurait là de quoi abattre le courage des honnêtes gens, si l'on ne voyait poindre une génération d'hommes fortement trempés ayant un idéal autre que celui du veau d'or.

Ecrivains suspects

La Revue du Clergé français accusée d'avoir des tendances modernistes vient de faire disparaître sur la liste de ses collaborateurs les noms des écrivains suivants qui ont souvent fait étalage d'idées plus qu'étranges: ce sont MM. les abbés Birot, Dimnet, Hemmer, Klein, Leberthonnière, Lemire, Morlais, Sertillanges.

Malheureusement la Revue du Clergé français annonce qu'elle entend conserver le même esprit; espérons qu'elle écrit cela simplement par une fausse crânerie.

La Critique du Libéralisme qui nous apporte cette nouvelle, souhaite que les Annales de philosophie chrétienne en fasse autant et rejette de son sein des collaborateurs aussi suspects de modernisme que les abbés Brémond, Dessonlavy et Ermoni, MM. Paul Bureau, Fonsegrive, Albert Leroy, le docteur Rifaux, M. Foggazzaro, le baron F. de Hügel et le P. Semeria.

Le cas de M. l'abbé Brémond

"M. de Narfon publie, dans le Figaro du 10 courant, un long article dans lequel il traite, avec abondants détails, le cas de l'abbé Brémond.

Il raconte comment ce prêtre fut frappé par l'autorité supérieure de la suspense a divinis après la mort du malheureux Tyrrell, et comment cette même autorité supérieure leva ladite peine à la suite de la rétractation de l'abbé Brémond.

Mais comme la relation de M. Narfon est sur divers points inexacte et incomplète et peut, par conséquent, donner lieu à des équivoques, nous croyons nécessaire de publier textuellement la rétractation signée par le P. Brémond. En voici les termes:

"Dans des sentiments de pleine et sincère soumission à l'autorité ecclésiastique, et par l'entremise de S. G. Mgr l'évêque de Southwark, l'abbé Brémond déclare regretter et condamner tout ce qu'il a fait et dit de "répréhensible aux funérailles du P. Tyrrell. Il déclare en outre adhérer sans réserve à toutes les doctrines de l'Eglise, et notamment aux enseignements contenus dans le décret La mentabili et dans l'Encyclique Pascendi.

"Fait à Aix-en-Provence, le 5 novembre 1909.

Signé: HENRI BRÉMOND."

Le confrère ajoute que la lettre écrite par le P. Brémond en date du 8 septembre, et citée dans l'article de M. de Narfon, ne donna pas satisfaction à l'autorité supérieure."

Dans notre Assemblée législative

ciété seraient représentées dans notre Assemblée Législative:

"Avocats: Sir Lomer Gouin, MM. Weir, Taschereau, Decary, Tellier, Cousineau, Lavergne, Patenaude, Plante, Sylvestre, Dauterail, Francœur, Geoffrion, Godbout, Kelly, McKenzie, Mercier, Mousseau, Prévost, Tessier, Gaspault.—(21)

Cultivateurs: Ed Caron, Bernard, Benoît, Doris, Geo. Lafontaine, Jos. Lafontaine, Naud, Petit, Pilon, Robert, Walker.—(11)

Notaires: Cardin, Lévesque, Dupuis et Delège.—(4)

Médecins: Pelletier, Finnie, Gaborry, Morrisset, Lemieux, Daignault, Desaulniers.—(7)

Journalistes: Bourassa, Langlois, Marchand et Sauvé.—(4)

Marchands: Biesonnette, Delisle, Danjou, Dion, Giard, Gosselin, Laferté, Tanguay.—(8)

Agents: Gault, Carboneau, Caron, (Donat), Leclerc, Ouellet, Walsh.—(6)

Manufacturiers: Blouin, Tourigny, Vilas, Robillard.—(4)

Marchands de bois: Kaine, Gendron, Pennington.—(3)

Epicier: Létourneau et Séguin.—(2)

Instituteur: Thériault.—(1)

Entrepreneur: Reed.—(1)

Ouvrier: Langlois.—(1)

Spéculateur: Devlin.—(1)

Le ministère Gouin est composé de cinq avocats, d'un cultivateur et d'un spéculateur.

Dans le désert

Le jour même de la publication de la

lettre de S. G. Mgr Bruchési contre l'Académie, la Presse répétait d'un air suppliant en rédaction ces belles paroles du vaillant prélat: "Ne laissez pas votre archevêque crier dans le désert."

Samedi on trouvait étalés dans une grande page de la Presse des réclames de théâtre et des portraits de cabotins et de cabotines célèbres dans la métropole. Pourtant la Presse doit avoir conscience qu'elle n'annonce pas le bon théâtre seulement; elle n'ignore pas que d'autres salles de spectacles ont été dénoncées dernièrement, par un juge cette fois.

Grâce à nos journaux, grâce à la Presse, si l'archevêque crie dans le désert, les acteurs, eux, ne jouent pas dans le désert.

Radicalisme persistant

Commentant la nouvelle de la nomination de M. Prévost, membre du comité catholique, le Pionnier écrit:

"Après l'avocat Perron, c'est le journaliste Prévost, de l'Avenir du Nord, que sir Lomer Gouin introduit au Comité catholique (!) du Conseil de l'Instruction Publique. On croirait que le Premier Ministre cherche à faire une démonstration par l'absurde, pour ruiner le crédit de cette institution, que certaine école, forte de son appui tacite, s'efforce d'annihiler. Nous vous le répétons, M. Gouin: "A l'œuvre on connaît l'artisan"; or vous posez délibérément des actes du plus pur propagandisme radical."

Le Mauvais théâtre

On peut dire sans exagération que le mauvais théâtre est établi en permanence à Montréal.

Le Moniteur du Commerce de la métropole faisait de graves réflexions à ce sujet tout dernièrement:

"L'Association théâtrale qui préside aux destinées des salles de spectacles His Majesty, Royal, Académie de Musique, et autres en cette ville, veut décidément battre les records en lèsemoralité, il semblerait.

La question est de savoir si cela paie à la longue.

Il y a un an environ, le Royal était défendu, par l'archevêque, à cause de l'immoralité avérée de ses représentations.

Il y a quelques semaines encore, le même archevêque menaçait la direction de l'Académie de Musique du même sort pour le même motif et maintenant, voilà que les autorités ju-

diciaires, en la personne du recorder Weir, se plaignent de la pièce jouée cette semaine au théâtre His Majesty.

Notre population montréalaise est-elle tellement éprise de pièces risquées, aux allusions malsaines; lui faut-il seulement des représentations d'un goût douteux? Nous ne le croyons pas, aussi est-ce notre avis que l'administration de ces lieux de plaisir a grand tort de ne pas soigner davantage le choix de ses représentations et surtout de ne pas voir à ce que leur moralité soit parfaite.

Le théâtre pour être bon doit tendre à élever les cœurs, à délasser les esprits et non pas à éveiller chez l'homme les passions malsaines, les désirs égrillards, dans ce dernier cas, il est pernicieux et doit être fui.

Tant va le pot à l'eau qu'il se brise... et nous craignons fort, qu'à nous donner des choses malsaines, sur les planches de ses théâtres, l'Association ne finisse par lasser le bon public canadien; elle y perdra financièrement un de ces jours.

Mondanité

Une danseuse très légère vient d'être congédiée d'un théâtre de Montréal où elle s'exposait à attraper un mauvais rhume. Le Canada discutant ce cas sautillant, écrit:

"La Parisienne de 1909" de Mlle Fougère, manquait quelque peu de distinction, et son imitation de Mme Steinheil a porté plusieurs à croire que, si Mme Steinheil avait eu l'attitude de Mlle Fougère, elle n'aurait pas soulevé la sympathie qu'elle a soulevée par toute la France."

N'est-ce pas la sympathie des badauds, des viveurs et des libertins que veut dire l'écrivain du Canada. La France, pour nous, c'est autre chose que cette pourriture sociale qui applaudit les scandales et vit de mondanités obscènes et criminelles; cette écume méprisable qui est à la surface ne forme pas toute la France.

Nous avons toujours pensé que la France de M. Langlois n'était pas la nôtre.

PETITES NOTES

La Patrie a dénoncé dernièrement un "sale livre" Le pays des petites filles publié à Paris par un M. James de Folley. Cet ouvrage raconte les malpropretés et les vices d'une certaine classe à Montréal.

Ce monsieur de Folley, l'auteur du "sale livre", est-il le même qui écrivait des chroniques dans la Patrie, il n'y a pas encore très longtemps?

Il semble à peu près décidé que le gouvernement fédéral fera sa part pour combattre efficacement la tuberculose qui exerce de si grands ravages chez nous. En effet 400,000 personnes, dit-on, souffrent de cette maladie qui fait 10,000 victimes chaque année.

Butte, dans le Montana, a été le théâtre d'un "Marathon de la valse". Cinquante-trois couples y ont pris part. Après quelques heures de trémoussements cadencés, l'ambulance a été mandée sur les lieux pour transporter les victimes, malades, fous et folles surtout. La police avertie a mis heureusement fin à ce Marathon de XXe siècle.

On ne dit pas si l'affaire avait été organisée par des K. of C.

Ainsi que nous le prévoyions nos Canadian clubs sont des foyers ardents d'impérialisme. M. Brierley dans une conférence devant le Canadian club de Montréal a dit que l'impérialisme est la meilleure politique à suivre.

Les Canadiens français du Sault Sainte-Marie demanderont, dit-on, à Mgr Scollard de permettre aux Jésuites de fonder un collège classique dans le Nouvel Ontario.

Le pouvoir occulte moteur

— DE —

L'Anti-Christianisme maçonnique

II

LES FAITS CONTEMPORAINS

Des documents passons aux faits historiques.

La guerre à mort déclarée partout aujourd'hui, secrètement ou ouvertement comme en Italie, en France surtout, et en Espagne, par la Maçonnerie internationale à l'Eglise, au Catholicisme, au Christianisme, à la Papauté, à Dieu même; les récents événements de Barcelone, nettement sataniques dans leur forme anarchique, événements suivis de manifestations simultanées dans leur internationalisme, attestent une unité de direction, d'organisation incontestables. Les faits qui *crèvent les yeux* sont plus probants que les documents, sauf pour les aveugles ou pour les ignorants de la masse des *profanes*. Quiconque étudie *sine ira nec studio*, comme disait Tacite, l'Histoire des sociétés secrètes, depuis leur origine jusqu'à ces derniers jours, spécialement depuis un siècle, doit nécessairement arriver à la conclusion que la direction, l'organisation profondément révolutionnaire de la Maçonnerie mère de l'Anarchie et des Sociétés secrètes anti-chrétiennes, anti-sociales, ont acquis actuellement une force, une perfection véritablement redoutables indiquant une unité d'action et par conséquent d'impulsion croissante.

Ce phénomène s'est particulièrement accentué dans l'entrée triomphale de la Maçonnerie dans la Rome des Papes en 1870. Tout le monde doit savoir en France, comme ailleurs, — nous parlons du monde intelligent, — que la chute de l'indépendance temporelle de la Papauté est due à un vaste complot maçonnique international dont les fils aboutissaient aux Loges d'Angleterre, de France, d'Allemagne et d'Italie. Ce complot eut été impossible à réaliser sans une organisation, une direction occulte, sans un plan unique, conçu, réalisé par un Etat-major mystérieux, agent d'une Force cachée, concentrant dans ses mains la puissance de la haute Maçonnerie, comme un général y concentre l'action militaire.

LE CARDINAL SARTO

C'est ce que savait parfaitement le cardinal Sarto, alors Patriarche de Venise, aujourd'hui Pie X, quand il disait à la Jeunesse catholique, assemblée en son Palais, en septembre 1896, au moment même du Congrès antimaçonnique de Trente, qui devait en 1909 avoir, à Paris, un pendant organisé par l'Association antimaçonnique de France :

"Jeunes gens, vous voyez l'Eglise opprimée, le Pape prisonnier de la Maçonnerie (Léon XIII), entravé par elle dans l'accomplissement de sa mission divine. Elle lui a arraché Rome."

Et comment le cardinal Sarto, — qui, dans le même discours, reconnaissait avoir "lui aussi d'abord cru exagéré ce qu'on affirmait de la Maçonnerie, mais avoir été convaincu depuis que tout ce qui a été publié au sujet de cette Association infernale n'a pas dévoilé la vérité

"entière". Comment le cardinal Sarto avait-il su définitivement à quoi s'en tenir? Il le savait par Léon XIII *lumen in Caelo*. Ce n'est pas sans raison ni sans preuves convaincantes que le Patriarche de Venise désignait la Maçonnerie comme une organisation infernale. Léon XIII avait ses raisons et ses preuves quand il s'écriait : *Vexilla prodeunt regis Inferni*. La Maçonnerie arbore l'étendard de Satan.

LE CARDINAL DECHAMPS

Dès avant 1879, le cardinal Dechamps, avait acquis lui-même des preuves authentiques du Satanisme maçonnique, quand dans une lettre particulière, dont nous possédons l'original, il écrivait de Malines le 18 avril 1879 :

"La Franc-Maçonnerie, comme je l'ai dit dans l'opuscule autrefois publiée sur elle, c'est "l'Eglise à l'envers", c'est l'Anti-Christianisme, c'est le Satanisme."

Le Cardinal Dechamps savait, faits et documents en mains, que l'organisation occulte de la Haute Maçonnerie reposait sur le satanisme sa pierre angulaire — comme l'Eglise repose sur le Christ. — Il savait que constituant l'Anti-Christianisme, par excellence, la Maçonnerie était en même temps une parodie de l'organisation de l'Eglise, parodie simiesque parce que satanique. Et le Cardinal disait ce mot profond : "C'est l'Eglise à l'envers."

Or l'Eglise est une organisation partout très visible, dont la base hiérarchique se compose des fidèles, dont le sommet consiste dans l'Episcopat uni au clergé, couronné par le collège des Cardinaux dont le Pape, tête sacrée vivante, représente, d'une façon visible, le Christ lui-même, tête sacrée éternellement vivante, invisible jusqu'au jour où le Fils de l'Homme Fils de Dieu, alors visible — après avoir fondé l'Eglise il y a environ 1875 ans, reviendra, armé de la Croix triomphante juger l'Humanité et sera vu de la terre entière. *Dies iræ, Dies illa!*

La Maçonnerie, qui est la Force mystérieuse contre le Christ et l'anti-Eglise, parce que satanique, par conséquent contre Dieu — ne pourrait se concevoir, à l'époque moderne, ni dans ses dogmes fondamentaux tous négatifs, tous menteurs, tous destructeurs, ni dans son action ni dans son organisation, sans une concentration une direction unique, plus ou moins obéie, qui doivent nécessairement — vu l'inspiration satanique — constituer une parodie aussi complète que possible de l'organisation de la concentration de la hiérarchie, de la direction de l'Eglise.

LE SINGE DE DIEU

Il est absolument conforme au génie de Satan, dès sa chute, singe de Dieu de vouloir aussi singer contre Dieu, la plus admirable, la plus sublime création de Dieu sur terre, l'Eglise catholique, fondée par le Christ, Fils de Dieu, contre lequel Satan se révolta avant de provoquer la révolte du Père et de la Mère de l'Humanité, créés à l'image de Dieu, et que Satan a voulu et veut toujours créer de nouveau à son image, en promettant pour récompense de la Révolte, au nom de la Liberté : Non

serviam de faire de l'Homme "libéré de Dieu" un Dieu : *Eritis sicut dii* — "Ni Dieu ni maître" — sauf Satan!

Au point où en sont arrivées maintenant la Maçonnerie et les sociétés secrètes d'Anarchie, dont elle est le cloaque, il n'est plus possible de douter de cette organisation supérieure, d'autant plus occulte encore qu'elle est satanique, aussi occulte en logique diabolique qu'est publique l'organisation de l'Eglise.

La Maçonnerie mondiale, avec ses millions de "fidèles", — d'asservis, d'égarés, de dupés, de complices savamment initiés par degrés, hiérarchiquement étagés, — est comme une pyramide renversée dont la base énorme est plus ou moins visible mais dont le sommet qui touche à l'Enfer — comme celui de l'Eglise touche au Ciel, — doit être occulte parce qu'elle est en bas, — tandis que le sommet de l'Eglise est en haut. Jusqu'au jour où, si Dieu le permet, le sommet de la pyramide maçonnique caché sous terre, se montrera d'une façon visible, émergeant peu à peu des profondeurs du mystère. Cette organisme capital est condamné au secret, aux ténèbres — pour un temps plus ou moins long.

Ce jour, Pie X, dans sa première Encyclique semblait l'entrevoir du haut du Vatican, — comme on voit l'ombre précédant l'événement en marche — quand il disait :

"Qui pèse ces choses a droit de craindre qu'une telle perversion des esprits ne soit le commencement des maux annoncés pour la fin des temps et comme leur prise de contact avec la terre, — et que véritablement le Fils de perdition, dont parle l'Apôtre (St Paul), n'ait déjà fait son avènement parmi nous."

Satan est logicien — à sa façon. La Maçonnerie, qui est la Démolition, étant aussi "l'Eglise à l'envers," — doit logiquement selon Satan — vu les résultats déjà obtenus, et en vue de ceux qu'elle vise ultérieurement — elle doit être organisée sataniquement, comme une "simili Eglise" — sur le modèle retourné, renversé, de l'Eglise de Dieu.

La *Corrispondenza Romana* est certainement à même, mieux que nous, de contrôler, en ce qui concerne l'organisation supérieure occulte de la Haute Maçonnerie internationale, les documents divers publiés à ce sujet. Elle est au courant des mouvements, des "marées" en apparence spontanées, au fond organisées, "truquées" machinées, dirigées, commandées, obéissant au doigt et à l'œil, au moyen de fils reliés à un mouvement machiavéliquement organisé.

Qui dit mouvement, dit moteur. Qui dit moteur dit force centrale, unique, directrice, suprême, agissant à peu près comme agit le grand ressort accumulant l'énergie dynamique au fond d'un mécanisme d'horlogerie.

TROIS POINTS

La *Corrispondenza* peut donc savoir à quoi doivent ou peuvent s'en tenir de nos jours les catholiques, — ceux qui veulent être bien informés, en vue

du devoir qu'ils ont à remplir de démasquer la Maçonnerie et de la combattre efficacement, — sur les "trois points" suivants :

1° Est-ce que cette force motrice occulte ne serait pas, à l'heure qu'il est, concentrée à Rome?

2° Est-ce que la clef de ce grand ressort ne serait pas dans une main judaïquement maçonnique, — ou maçonniquement judaïque?

3° N'est-il pas vraisemblable, probable que cette main est aujourd'hui celle du F. Ernest Nathan maire et maître de Rome, — sous l'œil complaisant, complice ou aveugle de la monarchie usurpatrice, géolière officielle de la Papauté, — mais plus prisonnière que la Papauté même, de la Haute Maçonnerie internationale?

Ces trois points-là, mis en doute, à Paris, mériteraient d'être étudiés de près à Rome.

Nous sommes prêts à nous incliner devant la réponse que la *Corrispondenza* jugerait devoir ou pouvoir donner à ces questions si graves.

Notre excellent confrère de Paris reconnaît qu'il ne faut pas, *a priori*, rejeter l'authenticité de "faits réels" mêlés à des événements imaginaires, "de pièces sérieuses publiées à côté de documents absolument apocryphes." En effet. Le tout est de soumettre les pièces à une critique approfondie, expérimentée et d'aboutir à un triage.

Quant à nous, suivant la Genèse des événements contemporains qui s'accumulent, sous l'action maçonnique incontestable, contrôlant avec soin les documents par les faits et ceux-ci par les documents, nous croyons pouvoir conclure jusqu'à preuve décisive du contraire à l'existence certaine, nécessaire, logique d'un pouvoir central, occulte, exerçant une action maçonnique, directrice et suprême.

Cette organisation dont la Haute Maçonnerie internationale tient les fils et les secrets, ne saurait, à nos yeux, être l'objet d'aucun doute sérieux. Nous osons penser que nos raisons sont assez graves pour justifier cette conclusion. Elle n'est pas formulée à la légère. C'est le résultat de près de quarante ans d'études sur les actes, les hommes et les documents de la Maçonnerie.

LUMEN.

Afin de nous rendre au désir de S. G. Mgr Bégin nous allons travailler à propager l'excellent *Manuel des Parents Chrétiens* de M. l'abbé Mailloux, édition préparée par M. l'abbé D. Gosselin. 65 c. franco, relié.

Voici ce que Mgr Bégin écrivait au sujet de ce livre :

"C'est mon désir formel que Messieurs les curés, vicaires et missionnaires s'emploient avec zèle à le propager dans les paroisses... et engagent fortement les parents chrétiens dont ils ont besoin pour se bien acquitter de leurs graves devoirs."

Vient de paraître. Un ouvrage canadien : *L'Œuvre qui nous sauvera ; La régénération de l'individu et de la Société, par les retraites fermées*. Cette brochure d'une grande portée sociale a pour auteur un R. Père de la Compagnie de Jésus. En librairie 20 c. ; franco 22 c.

La *Vérité*, journal hebdomadaire publié et imprimé à Ville-Montcalm, près Québec, par ses propriétaires de la *Vérité*.

SON ETIQUETTE

Nous avions certes bien raison l'autre jour de dénoncer comme émancipateur et anticlérical, l'*Echo de l'Ouest*, l'organe de la population de langue française de la côte du Pacifique.

Ceux qui d'ailleurs pourraient encore avoir des doutes au sujet de l'anticléricalisme de ce journal français de San Francisco n'ont qu'à lire le petit article de rédaction intitulé *Le défi de Rome* paru dans le numéro du 20 novembre.

L'*Echo de l'Ouest* s'indigne des paroles du Souverain Pontife aux pèlerins français.

"Les journaux américains, écrit le confrère, affirment que l'intolérance religieuse du gouvernement français est sur le point de provoquer une guerre de religion. Nous tenons ici à protester contre cette grossière affirmation."

Il faut lire cette protestation digne d'un journal blocard de France :

"Toute guerre pour questions religieuses est impossible en France. Il n'existe pas au monde un pays qui sur ce sujet offre plus de liberté que n'en offre la République française. Et c'est précisément pour cela, que le clergé intolérant obéissant aux ordres de gens qui ont toujours manifesté contre la France une haine sourde et hypocrite, cherchant à lever l'étendard de la guerre civile, dans une croisade contre les institutions républicaines. Ce mouvement qui nous rappelle les âges ténébreux où le clergé romain régnait en maître, ne peut qu'être répudié par tous les Français de cœur, sans distinction de parti ou de religion."

L'effronterie de ces gens qui nous parlent sérieusement de la très grande liberté religieuse accordée par la République française est incroyable, surtout dans ces jours de persécution odieuse contre le catholicisme qui a accompli tant et de si grandes choses en France. Comme tous les anticléricaux le confrère se plaît à confondre la France avec la Franc-maçonnerie et la juiverie, le régime républicain qui en soi n'a rien de repoussant avec le régime judéo-maçonique.

L'*Echo de l'Ouest* termine par une sortie digne de la *Lanterne* :

"Déjà des républicains ardents demandent à la France d'agir énergiquement contre l'agression cléricale. La République française est forte, elle saura se faire respecter, elle doit aller de l'avant, et s'il le faut elle n'hésitera pas à remplir la réforme religieuse préconisée par M. Combes, l'ex-président du Conseil."

"Aux insolences de Rome nous répondons par des cris de ralliement pour tous ceux qui, comme nous, sont convaincus que le premier principe d'un gouvernement démocratique doit être la liberté religieuse et l'égalité de tous les citoyens devant la loi et l'impôt : 'Vive la France' et 'Vive la République' !"

Cela suffit certes pour mettre bien en évidence l'esprit sectaire et le caractère anticlérical de cet organe français de San Francisco.

Il est bon et opportun de classer et d'étiqueter tous les journaux qui peuvent exercer quelque influence parmi la population française et catholique de ce pays.

Aspect constitutionnel

La Question scolaire

M. l'avocat S. White, C. R., légiste distingué de Windsor, Ont., a publié récemment dans le *Citizen* d'Ottawa, une étude fort documentée sur l'aspect constitutionnel de la question scolaire au Nord-Ouest. Les *Cloches* de Saint-Boniface viennent de faire la traduction de cette lettre que nous reproduisons avec empressement.

Nos lecteurs y trouveront un bel et clair exposé de cette brûlante question, au point de vue constitutionnel :

Antérieurement au traité d'Utrecht, 1713, la France possédait le territoire de la Baie d'Hudson, qui était occupé par ses sujets. L'article 10 du traité remettait ce territoire à la Grande-Bretagne et l'article 14 stipulait que les sujets de France qui voudraient y demeurer et devenir sujets de la Grande-Bretagne jouiraient du libre exercice de leur religion, suivant la pratique de l'Eglise de Rome, etc.

Les articles de la capitulation de Québec, 1759, contiennent de semblables dispositions, et ceux de la capitulation de Montréal, 1760, en renferment de plus étendues et de plus explicites concernant le même objet et font mention spéciale de toutes les communautés, y compris leurs écoles et leurs instituteurs respectifs.

Le traité de Paris, 1763, appelé *traité définitif*, reproduit le traité d'Utrecht et l'incorpore avec d'autres traités y mentionnés, déclarant que les garanties de la Grande-Bretagne serviront comme base et fondement à la paix et au présent traité et qu'à cette fin ces garanties sont toutes renouvelées et confirmées en bonne et due forme, de telle sorte qu'elles devront être exactement observées dans l'avenir selon leur pleine teneur et religieusement exécutées en tout et partout. Les dites parties déclarent qu'elles ne laisseront subsister nul privilège, faveur ou complaisance contraire aux traités ci-dessus confirmés. Dans l'article 4, le roi de France cède et garantit de plein droit à Sa Majesté Britannique du Canada et toutes ses dépendances et Sa Majesté Britannique s'engage de son côté à accorder le libre exercice de la religion catholique aux habitants du Canada et à donner en conséquence les ordres les plus précis et les plus effectifs pour que ses nouveaux sujets catholiques romains puissent professer leur religion selon le rite de l'Eglise romaine, en autant que les lois de la Grande-Bretagne le permettent.

Pour saisir la portée des termes de ces traités, il faut considérer les articles des capitulations de Québec et de Montréal dans lesquelles les garanties et réserves accordées dans le temps sont pleinement formulées, tant au sujet du libre exercice de la religion catholique romaine qu'en vue d'assurer aux évêques, aux chapitres, aux curés, aux prêtres, aux missionnaires, aux religieuses et à toutes leurs communautés la même liberté de juridiction que sous la domination française.

En 1774, l'acte de Québec, législation impériale, après avoir fait mention du *traité définitif*, le confirme, et autorise et constitue un conseil pour le gouvernement des affaires de la province avec pouvoir et autorité de faire des lois dans l'intérêt de la paix, de la prospérité et de la bonne administration. Les sections 5 et 8 stipulent que les sujets de Sa Majesté professant la religion de l'Eglise de Rome et leur clergé devront jouir des droits et privilèges sauvegardés par le traité en question et la section 15 établit qu'aucune ordonnance ayant trait à la religion n'aura de force ni d'effet avant

d'avoir reçu l'approbation de Sa Majesté.

L'acte constitutionnel de 1791, aussi législation impériale, non seulement n'affecte pas les sections de l'acte de Québec dont il est ci-dessus fait mention, mais il établit dans chaque province un conseil législatif et une assemblée législative avec pouvoir de faire des lois pour la paix, la prospérité et la bonne administration de chacune. La section 42 déclare que, conformément à l'acte de Québec, les législatures ne pourront modifier ou abolir aucun acte concernant ou affectant une forme religieuse ou mode de culte, ou de nature à concerner ou affecter le paiement, par exemple, des instituteurs, sans que tout tel acte, antérieurement à toute déclaration ou signification de l'assentiment du roi, soit déposé devant les deux chambres du parlement de la Grande-Bretagne.

L'acte d'Union, 1840, autre législation impériale, autorisait la réunion des provinces sous un seul conseil législatif et une seule assemblée législative ayant pouvoir de faire des lois pour la paix, la prospérité et la bonne administration de la province du Canada, lesquelles lois ne devant en rien être contraires à cet acte ni à telles parties de l'acte constitutionnel non amendées par le présent acte ni à tout autre acte passé ou futur non infirmé par les présentes, et la section 42 contenait des dispositions identiques à celles contenues dans la section 42 de l'acte de 1791.

Ainsi statuait notre constitution au moment où fut passé l'acte de la Confédération. Le parlement impérial avait autorisé le parlement du Canada à faire des lois assujetties aux réserves et aux restrictions ci-dessus mentionnées, et ses pouvoirs à cet égard n'ont en aucune manière été élargis par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui a créé l'union fédérale avec une constitution semblable en principe à celle du Royaume-Uni. Si ce fait devait être considéré comme un transfert du pouvoir réservé, — ce que je n'admets pas —, notre parlement aurait alors assumé les pouvoirs du parlement impérial et devrait ensuite dans la pratique suivre la ligne de conduite de ce parlement qui ne légifère jamais pour altérer les traités, les modifier ou les affecter d'une manière préjudiciable. Dans la distribution des pouvoirs législatifs la section 93 stipule que les législatures peuvent exclusivement faire des lois relatives à l'éducation, pourvu cependant que ces lois soient subordonnées aux dispositions et réserves contenues dans ses sous-sections. L'acte d'amendement à la Confédération, 1871, confère au parlement du Canada le pouvoir d'établir de nouvelles provinces, de pourvoir à leur constitution et à leur administration et de faire des lois pour la paix, la prospérité et le bon gouvernement de ces provinces. La section 5 déclare que l'Acte de Manitoba, 1870, sera réputé valide et efficace et la section 22 de cet acte de Manitoba contient des dispositions identiques à celles de la section 93 et de ses sous-sections, excepté l'addition de la sous-section 1 des mots *or practice*, qui spécifient les réserves en question.

D'où il suit évidemment que le tout se résume en une question de pouvoir constitutionnel. Le parlement du Dominion doit agir selon le pouvoir à lui délégué sur le sujet. Si, pour des raisons politiques ou autres, il ne peut pas arriver à une conclusion satisfaisante, la chose devait être déferée au parlement impérial ou au conseil privé. Je présume, cependant, que si notre parlement envisageait la question sans préoccupation politique il aurait tôt fait de trouver la conclusion applicable au sujet et conforme aux attributions de son pouvoir.

La section 146 de l'acte de l'A. B.

du N. autorise l'admission dans l'union de la terre de Rupert et des territoires du Nord-Ouest à des conditions sujettes aux dispositions de cet acte. Cette section manifeste l'intention du parlement impérial relativement aux conditions dans lesquelles les nouvelles provinces devaient dans la suite entrer dans l'union.

Lord Mansfield, en énonçant le jugement unanime de la cour dans le cas de *Campbell vs Hall*, établit que les articles de la capitulation, d'après lesquels le pays est livré, et les traités de paix, par lesquels il est cédé, sont sacrés et inviolables tant dans leur véritable intention que dans leur exacte signification.

Sir John Bourinot (conférence, janv. 1901) dit : "C'est un principe maintenant reconnu que le Dominion jouit pratiquement d'une autorité suprême dans l'exercice de tous droits et privilèges mentionnés dans l'Acte de l'A. B. du N., aussi longtemps que son action législative ne vient pas en conflit avec les obligations des traités de la mère-patrie."

Bourinot (*Procédures*, p. 5) : "Le Canada devint une possession de la Grande-Bretagne par les termes de la capitulation du 8 septembre 1760. Par ces termes la Grande-Bretagne s'engagea à permettre aux Canadiens français le libre exercice de leur religion et garantit à certaines confréries désignées et à toutes les communautés de religieuses la possession de leurs biens, de leurs constitutions et privilèges. Ces termes furent insérés dans le traité de Paris. En 1774 le parlement (impérial) intervint dans les affaires canadiennes et par l'acte de Québec (p. 10) un système de gouvernement fut accordé au Canada. Une opposition s'éleva principalement contre le changement de la loi anglaise en lois et usages du Canada. Le parlement impérial cependant se laissa guider par le désir de mettre ordre au gouvernement de la province et de se concilier la majorité."

Garneau, vol. 2, p. 438, (4^e édition) fait allusion à ce sujet et rapporte les remarques du roi, qui en sanctionnant l'acte de Québec le recommanda d'une manière spéciale, faisant observer que cette loi était fondée sur les principes de justice et d'humanité les plus manifestes, et qu'il ne doutait pas qu'elle ne calmât l'inquiétude et n'accrût le bonheur de ses sujets canadiens."

Todd, vol. 1, p. 610 : "Les pouvoirs constitutionnels du parlement à l'égard des traités sont limités. Il n'a nul pouvoir de changer ou modifier en aucune manière un traité en lui-même (p. 27). La mère-patrie ne s'est jamais dessaisie du droit à l'ultime autorité suprême (pp. 34-35). Les pouvoirs réservés ont trait à toutes les questions qui concernent les relations des dépendances britanniques, la formation des traités, etc."

Dans la discussion du cas Brophy on prétendit que la décision rendue dans le cas Barrett était finale, que nuls droits ou privilèges existant en vertu de la loi ou de la pratique lors de l'union n'avaient été affectés ou enfreints, mais le Conseil privé déclara "que le recours aux autorités supérieures n'était en nulle manière empêché par la décision donnée dans le cas Barrett ni par aucun principe contenu dans cette décision, que la sous-section 1 de la section 22 impose une limite aux pouvoirs législatifs, que toute législation allant à l'encontre de ces dispositions n'est pas de la compétence de la législature provinciale et qu'en conséquence elle est nulle et de nul effet."

Dans le même cas, en faisant allusion au but de la décision rendue dans le cas Barrett, le lord chancelier observa "qu'il semble avoir donné lieu à quelque méprise" et déclara que l'appel était bien fondé, "que tout légitime motif de plainte serait écarté si le système (parlant des écoles) était

pourvu de dispositions de nature à faire disparaître le grief, sur lequel l'appel était fondé, et était modifié de manière à donner effet à ces dispositions." Le lord chancelier déclara en outre qu'il faut se rappeler que la législation provinciale n'est pas revêtue d'une autorité suprême à tous égards dans la province. "Son pouvoir législatif est strictement limité. Relativement aux sujets spécifiés dans les sections 91 et 92 le pouvoir exclusif de la législature peut être appelé absolu, mais il n'en est pas ainsi en ce qui regarde l'éducation."

Il semble donc incontestable que le Manitoba est contumace par son refus de se conformer à la claire direction contenue dans le jugement du Conseil privé.

Le pressant plaidoyer de Sa Seigneurie l'évêque Worrell en faveur de la tolérance, ainsi que ceux de beaucoup d'autres protestants, sont très recommandables. Ce serait peut-être fortifier leur position que de leur apprendre ou de leur rappeler que l'origine des écoles séparées est due à la demande des protestants du Haut-Canada, — demande qui amena la première législation sur le sujet, — que des écoles séparées furent organisées pour les enfants indiens et que l'acte de la Confédération établit le système des écoles séparées principalement pour les protestants du Bas-Canada.

D'où les droits des catholiques romains de posséder des écoles régies par eux-mêmes, quelles que soient à ce sujet les opinions de ceux qui s'y opposent, sont des droits qui leur sont réservés et garantis par la Constitution du pays, car, pour me servir des expressions du lord chancelier, "on ne peut révoquer en doute que les catholiques romains considéraient comme une chose essentielle que l'éducation de leurs enfants fût conforme à l'enseignement de leur église et donnée dans des écoles placées sous le contrôle et dirigées suivant la direction des autorités de leur église."

A la lumière de ce qui précède et de tout ce qu'on pourrait y ajouter j'émet l'opinion que les seules clauses scolaires véritables des bills d'autonomie doivent être celles fixées par l'acte de la Confédération. Notre parlement n'a pas le pouvoir d'y rien ajouter ou retrancher. Dans une observation sur le cas Brophy le lord chancelier a déclaré que la législature n'a pas le pouvoir exclusif concernant l'éducation, et cette déclaration s'applique aussi au parlement du Dominion. J'ai donc confiance que cette importante affaire peut être promptement réglée en conformité avec le véritable esprit de notre constitution et d'une manière définitive.

Revue du Monde Catholique, sommaire du 1er décembre 1909 : Influence spirituelle indue (Suite et fin du tome III), Mgr Lafliche ; Marmoutier au XIIIe siècle, Dom Rabory ; Jeanne d'Arc (Suite), Abbé Chauvel ; Un Controversiste, Eugène Griselle ; Mise au point des revendications féministes (Suite), Théodore Joran ; L'Oracle du Musinus (Suite), Octave Guilmoit ; Le Jardin d'Allah (Suite), Vte M. du Fresnel ; Le Mouvement littéraire, M. C.

La Critique du Libéralisme, sommaire du 1er décembre 1909 : Emm. Barbier, L'action sociale catholique ; Appendice, Un article de M. Pierre Biétry ; Emm. Barbier, Catholiques ou libéraux ; Informations et Documents : Nova et vetera ; Le cas de M. l'abbé Brémond ; Au IIIe congrès diocésain de Vannes.

Où allons-nous ? !

Un collaborateur du *Passe Temps* se demande où nous allons, où va le peuple canadien-français ; *quo vadis ?*

La réponse, l'écrivain de la petite feuille mondaine nous la donne en toute franchise sans nous ménager les grosses vérités que tant des nôtres qui ne sont pas sans reproches n'aiment guère à entendre :

"Plus qu'aucun autre peuple, peut-être, nous, Canadiens français, nous faisons sonner très éclatant l'olifant des hautes destinées auxquelles la divine Providence semble nous appeler : "Notre langue, notre Religion, nos Institutions, nos Lois" ! Oui, mais qu'en avons-nous fait en telles ou telles circonstances, qu'en faisons-nous de cette langue, de cette religion, de ces institutions, de ces lois. Des joujoux, que nous considérons vieillis, démodés et que, d'un geste dédaigneux nous passons à nos enfants ! Et nous prétendons demeurer le peuple sain, vigoureux, énergique, admirable que nos ancêtres glorieux greffèrent autrefois sur le dévouement, l'abnégation, l'héroïsme, la foi et le martyre !

"Un peu de logique, s'il vous plaît ! Trop de choses énervantes, amollissantes, démoralisatrices... ont, hélas ! droit de cité, aujourd'hui, chez nous, menaçant, si l'autorité continue à fermer bénévolement les yeux et n'y met promptement bon ordre, menaçant de léguer au pays, une génération futile, lâche, et peut-être irrémédiablement abâtardie, avachie. Le peuple de géants que nous fûmes, que sera-t-il dans trente ans ? Un peuple de nains, un peuple de pygmées sans doute, fruit véreux du théâtre malsain, du roman passionnel, de la cigarette délétère, de la boisson corrosive et des *Scopes* abrutissants.

"A-t-on jamais formé un corps robuste, plein de force, d'énergie et de santé en se gavant de pourriture en guise d'aliments ? Non, n'est-ce pas ? Et l'on prétendrait qu'une population, dont l'enfance, la jeunesse surtout, voit ses mauvais instincts flattés par tout ce qu'il y a de plus dangereux, de plus perfide, de plus pervers sous des apparences anodines, on prétendrait que cette population devint l'élément d'une société enviable et enviée !

"Un peu de logique, s'il vous plaît ! Voulez-vous connaître exactement le niveau de la mentalité, de la moralité et de la prospérité du peuple canadien actuel ?

"Calculez, si vous le pouvez, les millions de piastres qui, chaque année, s'évaporent en fumée (cigares ou cigarettes) ou vont s'engouffrer périodiquement dans les buvettes à eau-de-feu, les bouges, les magasinets aux volumes à deux sous, les théâtres et les Vues animées à cinq sous.

"Les crimes de lèse-majesté de tout temps furent punis de mort : Les crimes de lèse-Nation se multiplient au grand jour chez nous, et l'on se fait comme une sorte de gloire d'y applaudir et d'y contribuer."

Le Semeur, sommaire de décembre 1909 : Paroles d'évêques, Louis Rioux ; Historique de notre Association (Suite), S. Bellavance, S. J. ; Encore le *Sillon*, La Rédaction ; Formation d'un groupe rural, Henri Fortier ; Chronique des cercles, Joseph Marier ; Notes et Commentaires ; Bibliographie.

Nous venons de recevoir une nouvelle consignment du livre de M. H. Roulland, *Rectification du vocabulaire*, leçons pratiques de français. Cet ouvrage illustré de 109 gravures a été approuvé comme livre du Maître, par le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique.

En librairie \$1.00, franco \$1.10.

En vente à la "Propagande des Bons Livres"

— (: o :) —

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la "Vérité"

La Première Canadienne au Nord-Ouest par l'abbé G. Dugas.

Biographie de Marie-Anne Gaboury qui monta au N.-O. en 1807. Une très intéressante page d'histoire, 11e édition. 10 cts, franco 12 cts.

Dieu et moi.

Méditations familières, pratiques et intéressantes sur quelques grandes vérités. 5e édition. 15 cts franco.

Le Renouveau dans la vie chrétienne.

Guide spirituel des catholiques à l'heure présente. 20 cts franco.

La Lettre, par Mlle A. Germain.

Leçons de style épistolaire.

150 pages, cartonné.

30 c. en librairie. 35 c. franco.

Nouvelle Bibliothèque pour tous

(Ouvrages de Pierre l'Ermite)

LISEZ MOI ÇA !

RESTEZ CHEZ VOUS.

LA GRANDE AMIE.

L'EMPRISE.

LA BRISURE.

LE SOC.

LE GRAND MUFFLO.

(Ouvrages d'Ernest Daudet)

DANS LA TOURMENTE.

AU TEMPS DE L'EMPEREUR.

EN 1815.

FILS D'EMIGRÉ.

APRÈS L'OPTION (Roger Duguet).

LES PRÉTENDANTS DE CLAUDETTE, (Arthur Dourliac).

ALAIN VANNA, (Reynès Monlaur)

Edition populaire très bien illustrée.

En librairie l'unité 25 cts, franco 30 c.

Livres de piété des serviteurs de Saint Gérard-Majella.

Exercices religieux, prières, pratiques, méditations, cantiques. 300 pages. Franco 20 cts.

Le Saint Evangile par l'abbé C. Le-grand.

Traduction approuvée, avec réflexions et notes à l'usage de la Jeunesse. Nouvelle édition illustrée ; 344 pages. Franco 15 cts.

Un modèle pour chaque jour.

Petite vie illustrée des Saints pour tous les jours de l'année : 400 pages. 20 cts franco.

Collection Bijou. Roman pour jeunes gens et jeunes filles :

LEFRANC MAÇON DE LA VIERGE F. Bonhours.

HUGUENETTE, LA FILLE DE L'IMAGIER, G. Thierry.

HAINES VAINCUES, M. Levray.

LES BIJOUX DE LA PRINCESSE, R. Gaeil.

LE PATRIMOINE, Marie de Vienne.

JEAN CHOUAN, Roger Duguet.

Six vols. formant une jolie série, format original, magnifiquement illustrés, 325 pages chacun.

La collection \$1.50 franco.

Dictionnaire Historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest par le R. P. Morice, O. M. I.

En librairie \$1.00, franco \$1.10.

FRANCO

Notre Père Pie X, vie illustrée . . . 25 cts

Les Actes des Apôtres, livre illustré

pour la jeunesse . . . 15 cts

Petite Vie de St. Antoine de Padoue . . . 3 cts

Petite Vie de Léon XIII . . . 3 cts

La Communion fréquente des enfants . . . 3 cts

Le Premier vendredi du mois . . . 3 cts

Garcia Moreno, vie illustrée . . . 3 cts

Petite vie de Jeanne d'Arc . . . 3 cts

Le Jeune Apologiste, relié, illustré . . . 25 cts

Qui a bu boira, illustré, 140 p. . . 15 cts

Réception quotidienne de la S. Eucharistie (collection des décrets de la

S. C. des Indulgences . . . 3 cts

Rectification du vocabulaire, H. Roulland . . . \$ 1.10

Par la lutte et par l'amour, R. P.

Hugolin . . . 7 cts

La langue française au Canada, J.-P.

Tardivel . . . 10 cts

Notes de Voyage, J.-P. Tardivel . . . \$ 1.00

Mélanges II . . . 1.00

Mélanges III . . . 75 cts

Vie et Travaux de J.-P. Tardivel,

Mgr Fèvre . . . 55 cts

Petit catéchisme de tempérance et tuber-

culeuse, E. Rousseau . . . 12 cts

La question rithène (Mémoire R. P.

Delaère) . . . 12 cts

Petit Manuel antialcoolique, chanoine

Sylvain . . . 5 cts

Explication littéraire et sommaire du

Catéchisme de Québec, Montréal, Ot-

tawa, R. P. Lasfargues (relié) . . . 25 cts

A la recherche de la vérité révélée,

abbé A. Magnan . . . 25 cts

Une fleur mystique de la Nouvelle

France (Vie de Mère Marie Cathé-

rine de St-Augustin) R. P. Hudon,

S. J. . . . 70 cts

Socialisme et Christianisme, Mgr Stang

(traduit par l'abbé A. Magnan) . . . 55 cts

Entre Amis, R. P. Lalonde, S. J. . . . 75 cts

J. Albert Valiquet (Histoire d'une

vocation religieuse) . . . 20 cts

La Foi de nos Pères, Mgr Gibbons. . . 40 cts

Le Catholique d'Action, R. P. Palau,

S. J. l'unité 18 c. la douz. . . . \$ 1.90

La Vie de Jeanne d'Arc, Mgr Debout

L'Eglise Catholique au Canada, R.

P. Alexis . . . 12 cts

Autour d'une Auberge, A. C. de Lis-

bois . . . 35 cts

L'Œuvre qui nous sauvera . . . 22 cts

Les Fables de La Fontaine, Album

relié, illustré . . . 50 cts

Aux Vieux Pays, Abbé Henri Cimon. . . 60 cts

Alcool et Alcoolisme, E. Rousseau, relié

Le Manuel des Parents chrétiens,

abbé A. Mailloux (relié) . . . 65 cts

L'Eglise et l'Education, Mgr L. A.

Paquet . . . \$ 1.35

Principes généraux (Droit public de

l'Eglise) Mgr L. A. Paquet . . . 1.35

La Propagande des Bons Livres

Bureaux de la "Vérité"

près Québec